

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 15 JUILLET 1892

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON

No. 42

LE  
CHEMIN DES LARMES

## UN AMOUR DÉÇU.

XXVIII

LE DÉPART

(Suite.)

Quels pouvaient donc être ses projets ?

Mais peut-être avait-il voulu faire comprendre à la comtesse qu'elle n'était plus chez elle aux Bergères et qu'elle devait s'en aller. Cependant, si telle avait été son intention, il aurait pu tout aussi bien parler en maître et dire nettement à la malheureuse ; Les Bergères m'appartiennent, il ne me plaît pas que vous y restiez plus longtemps, je vous chasse de ma maison !

Quoiqu'il en soit, la pauvre Paule s'était déjà dit que lorsqu'il arriverait aux Bergères, le lendemain, M. de Miray ne s'y trouverait plus.

Mais comment allait-elle faire avec le peu d'argent qui lui restait. Elle n'en savait rien et n'avait pas le temps de songer aux difficultés. Elle n'avait qu'une seule idée : partir ou plutôt s'enfuir pour échapper au misérable qu'elle savait capable de tout.

D'ailleurs il ne raisonnait plus. Elle avait l'esprit singulièrement troublé, était en proie à une sorte de délire. C'était un autre genre de surexcitation.

Les deux garçonnetts jouaient dans un coin du salon, faisaient un assez grand bruit et elle ne les attendait pas.

Dans son cerveau, il y avait un chaos de pensées qui s'agitaient, se heurtaient tumultueusement : toutes étaient confuses, se confondaient, les unes dans les autres et se noyaient dans le vague.

La malheureuse était toute étourdie et comme prise de vertige.

A un moment, s'obstinant à vouloir saisir une pensée qui lui échappait toujours, elle crut qu'elle devenait folle et poussa un cri d'épouvante.

Les deux enfants accoururent près d'elle et la regardèrent avec effroi.

— Mon Dieu, mon Dieu ! s'écria-t-elle en les embrassant, laissez-moi ma raison !

Puis, après un silence, elle reprit avec une expression d'angoisse horrible :

— Mon Dieu, vous ne voulez donc pas avoir pitié de moi et de mes enfants ?

Marianne vint faire diversion à cette douleur navrante en annonçant que le déjeuner était prêt.

Paule prit ses enfants par la main et les conduisit dans la salle à manger. Les chers petits mangèrent d'assez bon appétit ; mais ils avaient le cœur gros, car ils voyaient que leur mère avait un grand chagrin, qu'elle n'était pas dans son état naturel.

Elle avait essayé de manger aussi un peu, mais cela avait été impossible, le morceau n'avait pu passer.

— Maman, lui dit Georges, prêt à pleurer, pourquoi ne manges-tu pas ?

— Je n'ai pas faim, mon chéri, répondit elle.

Cependant Marianne lui ayant fait du thé, elle parvint à en boire une petite tasse.

Le repas des enfants terminé, elle les envoya jouer dans le jardin auprès de Mlle. Verdret.

Elle rentra dans le salon. Sa lettre presque entièrement écrite, l'encre et la plume étaient toujours là, sur le guéridon. Elle prit les feuilles couvertes de son écriture, y attacha longuement son regard.

— A quoi bon leur dire toutes ces choses ? murmura-t-elle d'une voix creuse. Et puis envoyer cette lettre est maintenant inutile.

Comme prise d'un nouvel accès de désespoir, elle froissa le papier entre ses mains fébriles et le glissa dans la poche de sa robe.

Elle avait dans la gorge des sanglots qui l'étranglaient, l'empêchaient de respirer : elle aurait voulu pleurer, cela l'aurait sans doute soulagée, mais elle ne pouvait pas. Ce sont presque toujours les plus grandes douleurs qui sont sans larmes. Ses yeux restaient secs, écharés, et avaient cet éclat de mauvais augure qui précède certaines agonies.

Elle se jeta dans un fauteuil et essaya de réfléchir, de donner une forme nette au projet qu'elle avait conçu ; mais elle retrouva dans sa tête le même désordre qu'avant le déjeuner, tout y était dans une épouvantable confusion. Et de nouveau elle eut peur de perdre la raison. Et elle pensait malgré elle à Mme de Brogniès, cette femme fatale, qu'il

lui semblait voir enchaînée dans un cabanon d'une maison d'aliénés.

Jusque vers quatre heures, elle resta comme clouée sur son fauteuil, gardant une immobilité effrayante et dans un état de prostration et de terreur non moins effrayant.

Elle se ranima en entendant les voix de ses enfants qui venaient demander leur goûter à Marianne, sans oublier la tartine à Miro.

Ils demandèrent on était leur mère et pourquoi elle ne venait pas avec eux au jardin.

— Votre maman se repose, répondit Marianne, il ne faut pas la déranger.

— La domestique était triste en disant cela ; cependant elle ne savait pas dans quel pitoyable état se trouvait sa maîtresse. Dans la matinée elle avait vu écrire la comtesse et elle pensait qu'elle écrivait encore.

Les enfants s'éloignèrent, marchant sur la pointe des pieds pour ne pas faire de bruit.

Paule, qui avait un instant prêter l'oreille, n'entendit plus rien. Alors elle se dressa debout, sombre, farouche.

— Il le faut, prononça-t-elle sourdement.

Elle avait définitivement pris une résolution désespérée. Elle parut retrouver subitement toute son énergie, probablement par suite d'une nouvelle irritation du système nerveux.

Elle entra dans sa chambre et dans celle de ses enfants et avec une vivacité étonnante, une sorte de fureur, vida les armoires, les tiroirs des commodes et remplit trois grandes malles de tout ce qui appartenait à ses enfants, de son linge et de ses effets d'habillements, robes, manteaux, costumes déjà vieux et passés de mode, qui lui rappelaient le temps où elle se figurait qu'elle était heureuse, où elle se pensait guère que le malheur pût jamais l'atteindre.

Elle rangea les malles contre la muraille et avec intention, sans doute, ne les ferma point.

Ce que venait de faire la comtesse était bien les préparatifs d'un départ précipité ; mais à la façon dont elle avait résolu de se mettre en route de voyager, elle devait abandonner ses bagages.

A cinq heures et demie, les enfants remontèrent. Paule resta avec eux dans la salle à manger jusqu'à l'heure du dîner. Elles les encouragea à faire un bon repas et elle-même parvint à manger suffisamment pour ne pas avoir à redouter une faiblesse par la faim.

Tout de suite après le dîner, la comtesse mena les enfants dans leur chambre, leur fit dire la prière du soir qu'elle leur avait apprise, pria avec eux, puis les déshabilla et les mit au lit, les embrassant et bordant leur couverture comme d'habitude.

Les pauvres petits étaient fatigués ils avaient beaucoup couru dans la journée, ils ne trouveront pas que leur mère les couchaient plus tôt qu'à l'ordinaire.

Paule aussi avait grand besoin de prendre un peu de repos ; mais elle ne voulait pas se coucher. Dans la chambre des enfants il y avait un canapé sur lequel la mère s'étendit.

Les enfants ne tardèrent pas à s'endormir.

La comtesse entendit sonner huit heures, huit heures et demie, neuf heures. Un bruit de pas au-dessus de sa tête lui apprit que Marianne avait terminé son ouvrage et se couchait. Elle avait entendu le fermier qui marchait dans la cour et parlait à Miro après l'avoir attaché.

Tout était devenu silencieux ; le chanteur des nuits, le rossignol lui-même se taisait. N'Il y avait plus que le vent qui se faisait entendre en agitant les cimes des vieux sapins.

La lampe dont la comtesse avait baissé la mèche et l'abat-jour ne jetait plus dans la chambre qu'une faible lueur.

A dix heures Paule dormait. Le sommeil l'avait vaincue. Mais ce fût un sommeil agité, tourmenté par d'incessants cochemars et augmentant la fièvre au lieu de la calmer.

Soudain, sentant comme un poids très lourd sur sa poitrine, elle se réveilla en sursaut, bondit sur ses jambes et promena autour d'elle ses yeux hagards. Elle venait de rêver que M. de Miray avait le pied sur sa poitrine et l'écrasait. Ce n'était qu'un cauchemar succédant à d'autres également horribles ; mais elle était haletante, moite de sueur et fortement oppressée.

Elle releva l'abat-jour de la lampe, haussa la mèche, fit remonter l'huile, et alla voir l'heure à la pendule de sa chambre. Une heure était sonnée.

— Oh ! je n'aurais pas dû dormir ! murmura-t-elle. Verdret se lève toujours entre deux et trois heures pour donner à manger à ses chevaux, et je ne veux pas qu'il me voie partir.

Les deux enfants dormaient com-

des bienheureux, à poings fermés. Doucement, avec des baisers, elle les réveilla. Ils se trottèrent les yeux, et les deux têtes lourdes de sommeil retombaient sur l'oreiller. La mère les embrassa encore ; elle avait de l'eau sucrée dans un verre, elle les fit boire. Enfin au bout d'un instant, ils furent complètement éveillés.

Sans perdre une minute, la comtesse les habilla, le plus chaudement qu'elle put ; elle avait dans sa chambre, tout prêt, son petit sac de voyage, elle le mit à son bras, puis prit Edouard par la main, qui donna son autre main à son frère.

— Venez, mes chéris, dit-elle, marchons doucement et ne parlez pas.

Ils sortirent sans bruit du pavillon. Mais Miro avait l'oreille fine, le sommeil léger ; il fit entendre un grognement sourd puis un aboiement sonore. La comtesse tressaillit. Mais le chien n'aboya plus, ayant déjà senti que c'étaient sa maîtresse et ses jeunes maîtres. Il s'élança hors de sa niche et fit des bonds terribles qui auraient pu rompre sa chaîne, si elle n'eût pas été d'une solidité à toute épreuve.

Les enfants voulaient aller près de leur bon ami Miro pour lui faire une caresse avant de partir ; mais Paule les en empêcha et les entraîna rapidement vers la porte de sortie, qui n'était jamais autrement fermée qu'au loquet.

La comtesse et ses enfants furent bientôt hors de la ferme, et vingt minutes plus tard ils se trouvaient en rase campagne, au milieu des champs cultivés et sur un chemin raboteux, étroit, aux ornières profondes, que Paule ne connaissait pas. Où ce chemin, dont la pente était assez raide, allait-il la conduire ? Elle l'ignorait, elle ne pouvait pas le savoir. Mais que lui importaient les étapes, du moment qu'elle s'enfuyait des Bergères où elle avait senti que ses enfants et elle n'étaient plus en sûreté.

Elle n'avait ni pour ces ténèbres qui l'environnaient, ni de ces noirs et terribles fantômes que les âmes faibles croient voir se dresser menaçants dans la nuit, ni de l'inconnu qui s'ouvrait devant elle.

— Que Dieu nous conduise, disait-elle.

Elle pouvait se trouver en face de quelque bête dangereuse, en face d'un loup, par exemple ; mais pour elle, le plus hideux reptile, le plus féroce carnassier était moins à redouter que M. de Miray.

Et elle marchait aussi vite que les petites jambes d'Edouard et de Georges le permettaient.

Elle s'était écartée de la route qui conduisait à Grenoble et de celle qui menait à St-Marcélin et cela volontairement. Elle craignait que M.

de Miray se mit à sa poursuite et elle voulait échapper à toutes les recherches. Pour cela, elle était bien décidée à se tenir à distance des villes et des villages autant que possible. Elle se serait enfoncée dans un désert si un désert se fût trouvé devant elle.

A un moment où elle s'était arrêtée pour que ses enfants se reposassent, elle leur avait dit :

— Les hommes sont méchants, nous les fuions ; nous en rencontrerons sans doute sur notre chemin et ils nous demandent qui nous sommes, nous ne leur répondrons pas. Personne ne doit savoir que la comtesse de Verdaine et ses enfants sont sans asile, et s'il nous faut implorer la charité, tendre la main pour recevoir un morceau de pain, nous le ferons avec moins de honte.

Georges et Edouard avaient répondu :

— Oui, maman,

Pauvre comtesse Paule ! Elle est loin encore du sommet de son calvaire, elle n'est pas encore à la fin de ses souffrances.

Mais il arrive un moment où Dieu dit :

— C'est assez !

Marche, Paule, Marche ! Tu l'as dit ; il faut que ta destinée s'accomplisse ! Marche ! la Providence veille sur les malheureux, sur les mères et les enfants.

Quand M. de Miray arriva à la ferme, à peu près à la même heure que la veille, il trouva Marianne en larmes et Verdret et sa femme dans la consternation.

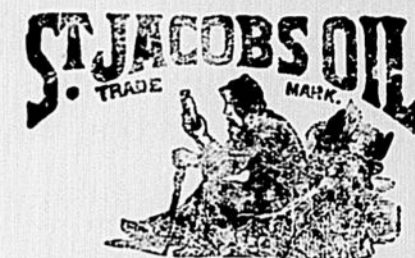
Il devint blême de fureur en apprenant que la comtesse et ses enfants avaient disparu.

— Ils sont partis à pied, monsieur, dit Marianne en sanglotant.

— Depuis longtemps ?

La nuit dernière.

— Comment, elle est partie la nuit avec ses enfants, et vous ne l'avez pas retenue ?



LE  
GRAND REMÈDE  
CONTRE LA DOULEUR  
GUÉRIT :  
RHUMATISME

NEURALGIE. SCIATIQUE. LUMBAGO.  
DOULEUR ORSALE. TIC DOULOUREUX  
MAL DE TÊTE. MAL DE DENTS  
MAUX DE GORGE  
ENROUEMENT. ENGELURES.  
ENTORSES. FOULURES.  
CONTUSIONS. BRÛLURES ETC.  
En vente chez tous les pharmaciens, et  
marchands généraux. Prix, 50 cts. la bouteille.  
Envoyé par la poste sur réception du prix.  
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.  
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.  
20 mars 1891.

de Miray se mit à sa poursuite et elle voulait échapper à toutes les recherches. Pour cela, elle était bien décidée à se tenir à distance des villes et des villages autant que possible. Elle se serait enfoncée dans un désert si un désert se fût trouvé devant elle.

A un moment où elle s'était arrêtée pour que ses enfants se reposassent, elle leur avait dit :

— Les hommes sont méchants, nous les fuions ; nous en rencontrerons sans doute sur notre chemin et ils nous demandent qui nous sommes, nous ne leur répondrons pas. Personne ne doit savoir que la comtesse de Verdaine et ses enfants sont sans asile, et s'il nous faut implorer la charité, tendre la main pour recevoir un morceau de pain, nous le ferons avec moins de honte.

Georges et Edouard avaient répondu :

— Oui, maman,  
Pauvre comtesse Paule ! Elle est loin encore du sommet de son calvaire, elle n'est pas encore à la fin de ses souffrances.

Mais il arrive un moment où Dieu dit :

— C'est assez !  
Marche, Paule, Marche ! Tu l'as dit ; il faut que ta destinée s'accomplisse ! Marche ! la Providence veille sur les malheureux, sur les mères et les enfants.

Quand M. de Miray arriva à la ferme, à peu près à la même heure que la veille, il trouva Marianne en larmes et Verdret et sa femme dans la consternation.

Il devint blême de fureur en apprenant que la comtesse et ses enfants avaient disparu.

— Ils sont partis à pied, monsieur, dit Marianne en sanglotant.

— Depuis longtemps ?

La nuit dernière.  
— Comment, elle est partie la nuit avec ses enfants, et vous ne l'avez pas retenue ?

(A continuer.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 15 JUILLET 1892.

Les Cultivateurs et les Nouvelles Taxes.

C'est une erreur de croire et surtout d'essayer à faire croire aux cultivateurs, qu'ils ne sont pas atteints par l'imposition des nouvelles taxes. Ce sont eux qui en définitive paieront le tout sinon les deux tiers et demi des taxes imposées.

Pas plus tard que la semaine dernière, quelques cultivateurs de ce comté ont dû s'apercevoir qu'ils avaient quelque chose à faire avec les nouvelles taxes.

Pour ne pas passer pour visionnaire, ni pour fausser la vérité, nous allons citer des faits.

Le 25 juin dernier, M. Joseph Narcisse Robillard de Lanoraie avait acheté une terre de M. Cyrille Ducharme au prix de \$2,300.00, il fit immédiatement enregistrer son contrat, pensant bien que tout était fini et qu'il avait un titre parfait à la propriété.

Quelle ne fut pas sa surprise cette semaine, quand il reçut avis qu'il ne payait immédiatement la somme de \$34.50 pour taxe au gouvernement son contrat serait considéré comme nul, ou qu'il serait poursuivi par le vendeur pour lui faire payer ce montant.

MM. Joseph Lacourse et Edmond Bérard de St-Cuthbert, deux bons cultivateurs, par dessus le marché, ont aussi fait la semaine dernière des transactions l'un au montant de \$3,333.00 et l'autre de \$7,000, c'est-à-dire, que l'un a été obligé de payer une taxe de \$47, et l'autre une taxe de \$105 au gouvernement.

MM. Bernabé Brissette et Félix Coudu de St-Thomas qui étaient convenus d'avance du prix d'une propriété, sans mentionner la taxe, ont été obligés en passant l'acte cette semaine de changer les conditions et de payer chacun la somme de \$25, de taxe pour en venir à un arrangement.

Voilà la véritable position des cultivateurs maintenant au point de vue seul des transactions de propriétés.

Aura-t-on le toupet maintenant d'aller faire croire aux cultivateurs qu'ils n'ont rien à faire avec les nouvelles taxes ?

LES TAXES.

Peuvent-elles affecter le commerce, les marchands et commerçants.

Nous reproduisons de l'Electeur le remarquable article suivant, sur la légalité des taxes imposées par le gouvernement de Boucherville aux marchands et commerçants.

Par la législation de la dernière session, dans un acte intitulé : "Loi concernant certaines licences" il est décrété qu'à l'avenir devront prendre des licences :

"1o. Toute personne ou société, autre que les compagnies incorporées, qui exploite ou qui désire exploiter une manufacture de quelque article de commerce que ce soit ou s'occuper d'une industrie quelconque etc, etc, dès que son capital excède \$5,000."

"2o. Tout commerçant, marchand, personne ou société commerciale, autre qu'une compagnie incorporée, qui tient un magasin, fait un commerce ou des affaires, ou vend, ou désire vendre dans cette province, en gros ou en détail, du bois, charbon, tabac, cigares, effets, denrées, ou marchandises de quelque genre que ce soit, etc, etc."

Outre l'obligation de prendre une

licence, les marchands, pour déterminer le montant du capital investi dans leur commerce, sont tenus de fournir au percepteur du revenu une déclaration solennelle, et, en cas de déclaration fautive, ils sont passibles d'une amende ou de la prison.

Nous avons à établir que cette taxe excède les limites de la juridiction de notre législature. Cette tâche sera facile comme nous allons le voir.

Avant de discuter la constitution de ces différentes licences, il est bon croyons-nous, de définir avec précision les principes qui régissent cette matière.

Qu'est-ce donc qu'une licence ?

C'est un permis accordé par une autorité compétente d'exercer, dans les limites d'un certain territoire, une industrie ou un négoce quelconque. Ce mot licence vient évidemment du latin *licere* qui veut dire permettre. Donc l'autorité qui a le pouvoir d'accorder une licence doit également avoir celui de la refuser et d'entraver ou d'arrêter le commerce ou le négoce de ceux qui ne l'ont pas obtenue. Or, posons-nous de suite la question que voici : notre législature possède-t-elle ce pouvoir ? Par la sous-section 2 de la section 91 de l'Acte A. B. du Nord il est dit que le parlement du Canada a exclusivement juridiction pour légiférer sur les sujets suivants :

"2o La réglementation du trafic et du commerce."

Que faut-il comprendre par les mots réglementation du commerce ? Nous allons prendre la définition donnée par le juge Marshall et qui fut adoptée par notre Cour Suprême dans la cause de *Severn vs La Reine*, car ces mêmes expressions se trouvent aussi dans la constitution des Etats-Unis.

"C'est le pouvoir de régler—c'est-à-dire, de prescrire la règle qui devra gouverner le commerce. Ce pouvoir comme tous ceux dont le Congrès est investi, est complet en lui-même. Il peut être exercé de la façon la plus étendue et ne reconnaît aucune limite autres que celles prescrites par la Constitution."

D'après nous, la loi dont nous nous occupons dans le moment est clairement inconstitutionnelle. Sans doute, la législature a simplement voulu se créer un revenu lorsqu'elle a décrété qu'à l'avenir les marchands etc etc devraient prendre une licence, mais il n'en est pas moins vrai que sa législation a virtuellement pour effet de réglementer le commerce. Pour passer cette loi, nos législateurs se sont basés sur la clause 92 de l'acte A. B. du Nord qui définit les pouvoirs des législatures locales ; parmi ces pouvoirs se trouve entre autres celui d'accorder des "licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences".

Ce sont ces trois derniers mots qui ont donné lieu à tant de difficultés. On s'est demandé quelles étaient ces autres licences dont il est ainsi fait mention généralement, quelle signification il fallait leur donner. C'est l'hon. juge Elz. Taschereau, de la

Cour Suprême, dans la fameuse cause d'Angers vs l'Assurance Queen qui les a interprétés, et son interprétation a été adoptée par le Conseil Privé. Il ne peut plus maintenant exister de doute quant à leur compréhension.

Comme l'a dit le savant juge, et autres licences veulent dire des licences à peu près du même genre qu'il aurait été trop long d'énumérer et il cite à ce sujet la règle bien connue adoptée pour l'interprétation des statuts, à savoir que *les termes généraux seront restreints aux choses du même genre que celles qui y sont mentionnées en particulier.*

C'est du reste la doctrine de Dwaris et Maxwell sur l'interprétation des statuts. Poursuivant son raisonnement, le juge Taschereau ajoute en substance : est-il raisonnable que le parlement impérial, s'il eut voulu accorder aux législatures locales le pouvoir de forcer les compagnies d'assurance, — un genre d'affaires qui a beaucoup plus d'importance que la vente des liqueurs, — à prendre une licence, ne l'aurait pas mentionné dans l'énumération avant les mots *boutiques, cabarets, auberges, etc., etc.* ? Certainement non.

Dans la loi qui nous occupe, le marchand obligé à prendre une licence doit avoir un capital qui excède \$5,000.00 ! On peut donc avec raison appliquer aux marchands ce que le juge Taschereau a dit au sujet des assurances. Non, il est clair que les mots *et autres licences* qui viennent immédiatement après *cabarets, auberges, etc., etc.* ne doivent pas être interprétés comme donnant le pouvoir de taxer des institutions ou des industries dont l'importance est bien supérieure à celles mentionnées précédemment. Le juge Taschereau termine ses remarques comme suit :

"J'ai cherché à trouver dans l'Acte Impérial un pouvoir donné aux législatures locales, par voie d'exception, d'imposer des taxes indirectes au moyen de droits sur les licences ou autres industries (commerciales ou non commerciales) occupation, commerce, profession, autre que sur les boutiques, cabarets, auberges, encanteurs et autres du même genre, mais je n'ai pu découvrir un pareil pouvoir....."

"....." Je suis d'opinion que ce pouvoir n'ayant pas été donné aux législatures locales, il tombe dans les attributions du parlement fédéral. La sous-section 2 de la sect. 91 décrète que le parlement fédéral aura seul le pouvoir de faire des lois touchant la réglementation du commerce.

Cette opinion du juge Taschereau a été adoptée par le Conseil Privé.

Citons encore l'opinion de la Cour Suprême. Dans la cause de *Régina vs the Justices of King's*, le juge en chef Ritchie en rendant le jugement de la cour s'est exprimé comme suit :

"Nous ne prétendons pas, sans doute, qu'une législature locale n'a pas le droit de faire des règlements pour la régie de boutiques, cabarets, etc, et la vente publique des liqueurs qui auraient pour but le maintien du bon ordre, la prévention de tout désordre et de toute violation de la paix. Dans ces cas ou d'autres sem-

blables ces règlements n'auraient rien à faire avec le trafic ou le commerce ils s'appliqueraient au bon ordre, à l'administration purement municipale ou de police et non au commerce ; mais si en dehors de là, et à part du pouvoir d'accorder des licences dans les cas dont nous venons de parler, une législature s'arroge le droit directement ou indirectement de prohiber la fabrication ou la vente, ou de limiter l'usage d'aucun article de commerce,—que ce soient des liqueurs spiritueuses, de la fleur ou d'autres articles mercantiles,—de façon à intervenir actuellement avec le commerce de tels articles et partant d'en empêcher le trafic, nous sommes clairement d'opinion que dans ce cas, cette législature assume l'exercice d'un pouvoir législatif qui appartient exclusivement au parlement du Canada."

En présence d'autorités aussi conclusives, en face de la jurisprudence bien établie dans le pays, l'on ne saurait prétendre sérieusement que notre législature a le pouvoir de forcer les marchands à prendre une licence.

Mais nous allons encore plus loin. Nous prétendons que même si la législature avait ce droit, la taxe qui en résulterait serait une taxe indirecte qu'elle n'a pas le droit d'imposer.

Dans la cause de la Reine vs Taylor, tous les juges à Ontario composant la cour du Banc de la Reine aussi bien que ceux de la Cour d'Échiquier et d'Appel, savoir Draper, Richards, Morrisson, Wilson, Strong, Burton et Patterson ont été d'opinion qu'une licence payée par un brasseur ou par une personne faisant le commerce de gros est une taxe indirecte. Hilliard dans son ouvrage *Law of Taxation* dit positivement qu'une licence sur certaines occupations particulières est une taxe indirecte.

C'est exactement ce qui a été fait en vertu de la loi qui force les marchands et fabricants à prendre des licences du percepteur du revenu. Il ne peut y avoir l'ombre d'un doute que cette loi ne vait pas le papier sur lequel elle est imprimée.

Du reste, nous aurons occasion de voir avant longtemps si l'opinion de l'Electeur est bien fondée. En effet, les Chambres de Commerce de Québec et de Montréal doivent prochainement se réunir pour adopter des résolutions qui seront adressées au gouvernement fédéral lui demandant de désavouer cette loi. Si, à Ottawa, on refuse d'acquiescer à cette demande, la question sera immédiatement portée devant les tribunaux.

C'EST FAIT.

Sous ce titre nous lisons dans *La Vérité* :

"Nous lisons dans le dernier numéro de la *Gazette officielle* de Québec :

"BUREAU DU SECRÉTAIRE  
"Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer l'honorable John McIntosh, junior, du village de Waterville, dans le comté de Compton, commissaire pour représenter la province de Québec à l'Exposition Colobienne, à Chicago.

"LOUIS P. BERTHIER,  
Secrétaire."

L'indignité est donc commise : le Canadafrançais sera représenté à Chicago par un homme qui n'a pas une goutte de sang français dans les veines et qui ne sait même pas parler le français d'une manière passable.

Nous espérons qu'à la dernière minute le gouvernement reculerait devant un acte qui blesse si profondément la légitime fierté nationale des six septièmes de notre population. Nous espérons qu'il nommerait au moins deux commissaires, qu'il donnerait à M. McIntosh un collègue canadien-français ayant le même rang et les mêmes pouvoirs que lui. Il n'en a rien fait. Il s'obstine dans la voie humiliante où il s'est engagé. Tant pis pour lui, mais aussi tant pis pour la province.

Tant pis pour la province, parce que si les humiliations sont bonnes pour les individus, elle ne le sont guère pour les peuples,—surtout les humiliations de cette nature. Un peuple qui ne se respecte pas ne peut pas se faire respecter. Et un peuple qui ne se respecte pas et qui n'est pas respecté par ceux qui l'entourent, n'est plus en état de remplir dans le monde sa mission providentielle.

Tant pis encore pour la province, parce que nos populations, voyant le sentiment national méprisé, foulé aux pieds par les chefs conservateurs, se jetteront de nouveau dans les bras de quelque aventurier politique qui fera habilement appel à leur patriotisme.

Si les chefs conservateurs n'avaient outragé le sentiment national des canadiens-français en 1885-86, M. Mercier ne serait jamais arrivé au pouvoir.

Ces mêmes chefs conservateurs dans leur aveuglement inconcevable préparent le retour, sinon de M. Mercier lui-même, du moins de de quelque autre libéral."

Les Élections en Angleterre.

LE GOUVERNEMENT BATTU.

MAJORITÉ POPULAIRE POUR GLADSTONE JUSQU'ICI : 30,000 VOIX.

On demande la résignation du cabinet.

RÉSUMÉ DES DERNIÈRES DÉFÊCHES.

Les bulletins semi-quotidiens envoyés de Londres et indiquant le nombre d'élus avec le chiffre des votes, sont de deux ou trois jours en retard.

En effet, les derniers rapports donnent :

Conservateurs élus.....241  
Libéraux élus.....219

En même temps que ce bulletin, le câble annonce que les libéraux ont fait jusqu'ici un gain net de 37 sièges sur les conservateurs. Il leur en fallait 34 pour annuler la majorité ministérielle ; ils ont donc déjà une majorité de 6 voix.

Chaque nouveau gain comptera maintenant double ; 25 compteront pour 50, 50 pour 100.

Les derniers calculs qu'on a pu faire aux quartiers-généraux sur le nombre de votes populaires enregistrés indiquent :

Votes pour Gladstone.....1,598,237  
Votes pour le gouvern.....1,518,131

Majorité pour Gladstone 80,106

Comme ces calculs sont déjà vieux de deux jours ou trois jours, on peut dire que la majorité populaire pour Gladstone dépasse aujourd'hui 100,000 ; car partout on constate de grosses majorités libérales et de petites majorités conservatrices.

M. Gladstone est élu à Midlothian.

Mercredi l'honorable Edward Blake a été élu à South Longford. Notre ancien chef est déjà désigné comme l'un des futurs collègues de M. Gladstone.

Le reste des élections à faire, une couple de cents, se feront surtout en Ecosse et en Irlande, et seront en grande majorité favorables à Gladstone.

Les grands journaux libéraux de la Grande-Bretagne chantent victoire et somme lord Salisbury de ne pas attendre à la réunion des chambres qui sont convoquées pour le 4 août, et de résigner au plus vite, puisque le peuple est manifestement contre lui.

La Catastrophe de St-Jean, Terre-neuve.

Pertes d'environ vingt millions de dollars.

Dix mille personnes sans refuge et sans ressources.

St-Jean, Terre-neuve, 11 juillet— Dans les grandes catastrophes comme celle qui vient de fondre sur notre malheureuse ville, il arrive que les nouvelles sont beaucoup exagérées.

Mais cette fois on a été au-dessous de la vérité.

Maintenant que l'effrayable conflagration est éteinte, faute d'aliments, maintenant que l'on commence à se réaliser plus froidement la situation, on constate que l'étendue du désastre est encore plus grande qu'on ne l'avait pensé.

En effet, ce ne sont pas des centaines mais des milliers de familles qui ont été jetées sur le pavé, et qui abritées sous des tentes, recueillies par des amis ou exposées en plein air à toutes les intempéries, sur les places publiques et dans les champs, dénuées de tout et désespérées, attendent que la charité publique vienne à leur rescousse.

Ce n'est pas à trois millions ni à cinq millions de dollars que s'élève le chiffre total des pertes, mais plus probable ment à quinze ou vingt millions.

Cette conflagration est de beaucoup plus terrible que celle de 1846 et on n'a pas mémoire dans notre colonie de plus grande calamité que celle-là.

C'est dans une étable, au sommet de la côte Long, que l'incendie a éclaté vers cinq heures et demie vendredi après-midi.

Il n'était pas tombé de pluie depuis trois semaines, une violente tempête de vent ouest sévissait ce jour-là dans l'île, et, comme la plupart des bâtisses du district incendié étaient construites en bois, les flammes se propagèrent comme une traînée de poudre. Dans l'espace de quelques minutes, tout Long's

Hill était devenu une mer de feu, s'étendant avec une rapidité telle qu'on n'eut pas le temps de faire sauter quelques maisons pour essayer de circonscire la conflagration.

A huit heures l'incendie avait atteint Water street, la principale artère commerciale de la ville, et deux heures après; il ne restait plus que des ruines de cette rue. Un grand nombre de personnes qui persistaient à rester dans leurs maisons, durent fuir en arrière par les quais et chercher un refuge dans les bateaux, qui s'éloignèrent au large dans le port pour échapper aux flammes.

Les Frères de la doctrine chrétienne se sont proliqués avec un dévouement admirable quand l'incendie a atteint le Saint-Patrick's hall, dans lequel se trouvaient leurs écoles; mais, malgré leurs efforts héroïques, l'édifice fut détruit de fond en comble.

Mais cela ne ralentit pas leur courage. Ils continuèrent à lutter contre l'élément destructeur, s'exposant aux plus grands dangers, et réussirent à sauver le couvent de la Miséricorde du désastre. Si les flammes avaient atteint ce couvent, tout le quartier fashionable de la ville y serait passé.

Le palais de l'évêque Jones a été brûlé avec une telle rapidité, que le digne évêque n'a pu même sauver que le strict nécessaire de ses vêtements et a dû emprunter un paletot.

Comme il a déjà été annoncé, presque tous les édifices publics et les principales maisons de commerce et d'affaires ont été rasées.

La gouvernante a fait dresser des tentes et des abris provisoires pour les incendiés.

La Législature va être probablement convoquée incessamment.

Toute la journée d'hier et aujourd'hui la ville a été enveloppée d'un nuage de fumée comme si toutes les forêts des environs eussent été en feu. Le vent n'a commencé à tomber que hier soir, le thermomètre continue à marquer 10°.

La charité publique s'est vivement émue de notre malheur, et de tous côtés nous recevons des promesses de secours et des envois de provisions, vêtements et autres objets.

**Regattes a Sorel.**

De magnifiques régattes ont eu lieu à Sorel, samedi, tel que nous l'avions annoncé, et ont été couronnées d'un grand succès.

Les yachts qui y ont pris part sont :

- Diane, M. Beauchemin, propriétaire;
- Anita, Rondeau et Cie, propriétaires;
- Gertrude, H. Graham, propriétaire;
- Adonis, J. B. Tressider, propriétaire;
- Albert, G. A. Pontbriand, propriétaire;
- Emma, V. Gladu, M. P. P., propriétaire;
- La Tosca, M. Reeves, propriétaire.

Sur une course de 10 milles c'est le Gertrude qui a eu la palme.

Dans la soirée il y eut bal et banquet.

**TROUBLE SÉRIEUX**

Quand le nerf grand sciatique est affecté, il peut causer plus de douleur qu'aucun autre nerf du corps humain. Heureusement que ses affections se guérissent par l'usage du bon remède, en bon temps. Voici ce qu'écrivit à ce propos, M. Wm. Blagden, d'Edensor, Bakewell, Derbyshire, Ang. "J'ai souffert du scia-

tique pendant deux ans. L'huile St-Jacob m'a parfaitement guéri, alors que tous les autres remèdes avaient été inutiles."

**NOTES LOCALES**

M. Greaves de Montréal, était dimanche dernier en cette ville l'hôte de M. C. W. Phillips.

MM. Atkins et A. P. Vanasse, avocat de Sorel, étaient en cette ville mardi dernier.

M. A. Biron, employé de la Corporation de la Cité de Montréal, était en cette ville mardi et mercredi.

Nous venons d'apprendre d'apprendre que M. Alfred Musy, Gérant de la manufacture de sucre de Farnham et l'un des propriétaires de l'usine de Berthier vient de faire cession de ses biens entre les mains de ces créanciers.

Le gouvernement local a accordé cette année la somme de \$20,000 pour aider à la construction d'un silo dans chaque paroisse où il y en pas encore.

C'est à ceux qui ont l'intention de se construire un silo de se presser.

C'est aujourd'hui, que le règlement accordant un bonus de \$5,000 aux MM. Ralston, pour les aider à continuer les opérations de leur manufacture, doit être soumis aux électeurs de la ville.

Nous espérons que ce règlement sera adopté sans opposition.

Il y a eu mardi une session spéciale du Conseil de Comté, pour prendre en considération une requête en appel de Charles Faffard de St-Cuthbert, demandant l'homogation d'un procès verbal de cours d'eau, refusée par le Conseil municipal de la paroisse de St-Cuthbert.

Le Conseil de Comté a renversé la décision du Conseil de St-Cuthbert et homologué le dit procès verbal, en rejetant tous les frais sur la corporation de St-Cuthbert.

Il y aura immédiatement appel de ce jugement à la Cour de Circuit.

Le Conseil semble ne pas avoir prêté l'oreille aux plaintes que nous avons faites l'autre jour au sujet de l'eau de l'aqueduc.

Si on ne se soucie guère plus que cela, au conseil, de la santé publique, et si on tolère plus longtemps l'état des choses actuelles, nous serons obligé de porter plainte ailleurs et s'adresser directement aux autorités du bureau de santé à Montréal, qui eux, forceront bien le comité de santé d'ici, d'agir.

M. J. E. Frigon, agent général de la Standard, compagnie de prêt et d'épargne de Toronto est en cette ville.

Il a l'intention de former à Berthier un bureau local de cette compagnie s'il trouve le nombre d'actionnaires suffisants.

Les conditions de cette compagnie

paraissent très avantageuses et il serait à souhaiter qu'il s'établirait ici une agence de cette compagnie.

Nous avons eu mardi et mercredi, les plus belles courses au trot, qui se soient faites encore à Berthier.

Le temps était favorable; il y avait beaucoup de monde et des chevaux en quantité.

Voici le rapport :

**1ER JOUR.**

**Classe des trois minutes.**

1er prix Mac (Allée)	3 1 1 1
2e prix Oiseau rouge (Allard)	1 3 3 3
3e " Aldimont (Hénault)	2 2 2 2

**Classe spéciale.**

1er prix Swift	1 1 1
2e " Sylvestre	2 2 2
3e " Désy	3 3 3

**2IEME JOUR.**

**Classe des six ans.**

1er prix Hénault	1 1 1
2e " Désy	2 2 2
3e " Laporte	3 3 3

**Classe nommée.**

1er prix Houde	1 1 1
2e " Lavallée	2 2 2
3e " Allard	3 3 3

**Bourse ouverte à tous chevaux.**

1er prix Tennison (Lebean)	2 1 1 1
2e " Dexter (Swift)	1 2 4 3
3e " Rosanne (Hérard)	3 3 2 4
4e 3-Rivers Bell (Houde)	4 4 3 2

Le Club de Course de Berthier a raison d'être fier du succès obtenu.

Tout le monde n'a que des félicitations à faire aux organisateurs, qui avaient même prix des mesures pour qu'il n'y eut pas de boisson sur le rond.

Aussi, tout s'est passé dans le plus parfait ordre et il n'y pas eu de ces désagréments qu'on déplorait les années dernières.

Il est à espérer que le Club organisera de nouvelles courses avant longtemps et qu'on fera les choses de la même manière qu'on les a faites cette semaine.

Ce sera une cause d'amusement et le moyen d'attirer beaucoup de monde.

Voici la liste des étrangers qui sont maintenant à Berthier :

- L'hon. juge Johnson et sa famille;
- Le rvd Henry Kittson sa famille et Madame Desmarais de Philadelphie;
- M. Walter Benny et sa famille;
- M. Crowley et sa famille;
- M. Coyle et sa famille;
- M. Covernton et sa famille;
- Demoiselles Hart de Brooklyn;
- Demoiselle Hanson de Montréal;
- Mademoiselles Ralston et les enfants de M. John Ralston de Watertown;
- Madame l'abbé de Montréal;
- Mademoiselle Montferriand d'Ottawa;
- M. François de Grandpré de Montréal et sa famille;
- M. Charles Baby de Hamilton Ont. et sa famille;
- M. Simon Farly de Putnam;
- M. Eugène Farly de Worcester.

Plusieurs autres familles sont attendues encore la semaine prochaine.

Il y a eu hier soir une magnifique soirée chez M. Bostwick de cette ville. On a beaucoup remarqué et admiré le chant de madame et du Revd. monsieur Dennis et la musique des Demoiselles Ralston. M. Newton a, paraît-il, égayé aussi beaucoup les

invités par le Musical Sketch Tommy.

En somme la veillée a été des plus amusantes et des plus agréables.

**Arrivés à L'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers :**

- E. Piché, Montréal, W. Maunder, do, L. O. Demers, do, E. Poitevin, do, Prof. J. Williams, do, W Meek, do, C. R. Derouin, do, L. Lefebvre, do, J. E. A. Biron, do, J. D. Shaw, do, F. X. D. Grandpré, do, E. Collette, do, J. H. Clirek, do, J. Melchison, do, E. Hébert, do, E. Pilon, do, F. O. Chalut, J. do, M. C. Baby, do, H. E. Beeber, Sorel, R. Désilets, Joliette, J. F. Lemieux, do, M. F. D. Manseau, do, A. Lafortune, do, C. A. Goulet et Dame, do, A. Roberge, St-Bathbert, Jos. Beaudry, Trois-Rivières, W. Johnstone, Ottawa.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'on fait de l'opposition au règlement accordant un prêt aux MM. Ralston.

Nous le regrettons sincèrement. Nous avons déjà exposé notre manière de voir en cette affaire.

Nous invitons, dans les intérêts de la ville, tous les contribuables à s'unir pour appuyer le règlement. C'est le seul moyen de conserver la dernière industrie qui nous reste. La votation aura lieu mardi et mercredi prochains.

Que chacun fasse son devoir.

**CONCOURS DES TERRES.**

Au dernier concours, des fermes les mieux tenues pour le Comté de Berthier, M. Arsène Denis, cultivateur de St-Norbert, a obtenu le premier prix, avec 79 points en sa faveur;

M. Pierre Gervais, cultivateur, de St-Cuthbert, a obtenu le second prix, avec 75 points.

Vinrent ensuite :

M. Atchez Mousseau, cultivateur de Berthier;

M. Alfred Roch, cultivateur de St-Norbert, avec une mention honorable pour son magnifique troupeau de moutons;

M. Joseph Coulombe, cultivateur de St-Norbert;

M. Joseph Laporte, cultivateur de St-Norbert; et M. George Fréchette, cultivateur du même lieu.

**NOCES DE FERBLANC.**

Nous reproduisons avec plaisir du Spectateur de Hull, les lignes suivantes :

Lundi soir, le 4 juillet courant, un très grand nombre d'amis parmi lesquels plusieurs notables citoyens d'Ottawa, se rendaient chez M. le Dr E. G. Paquet, rue Principale, pour lui présenter, ainsi qu'à sa charmante femme, hommages et félicitations à l'occasion du dixième anniversaire de leur mariage — autrement dit *noces de ferblanc*.

Chacun et chacune avaient apporté des objets de ce métal qu'ils offrirent, accompagnés de bons souhaits, aux mariés en souvenir de l'heureuse circonstance.

Madame et Monsieur Paquet se sont montrés extrêmement touchés de ce témoignage spontané de l'estime et des sympathies qu'ils ont su se créer depuis leur arrivée dans Hull.

**NOTES DIVERSES**

La dette publique nette du Canada est de \$235,910,000.

Le terme d'office de lord Stanley expirera au printemps prochain.

La Patrie dit que l'honorable M. Laurier ira probablement se fixer à Montréal à l'automne.

On croit que le nombre de voteurs cette année, aux Etats-Unis, sera de 13,000,000. En 1888, 11,390,512 voteurs étaient inscrits sur les listes électorales.

Une des attractions de la prochaine Exposition de Chicago sera une pyramide, dit un journal an-

glais, de 400 pianos mis en mouvement par une seule exécutante au moyen de l'électricité.

La Gazette Officielle de cette semaine contient la nomination de B. Rocher Eer., comme registrateur du comté de l'Assomption, au lieu et place de M. Zebbed Matiel dont la commission a été révoquée.

M. L. F. Pinault, le premier député du comté de Matane, qui a été victime du cyclone du 8 mars dernier, briguera de nouveau les suffrages de son ancien comté, comme candidat libéral, cela va s'en dire.

M. Amyot doit convoquer bientôt une assemblée des électeurs de Bellechasse pour leur remettre le mandat qu'il tient d'eux depuis 1891.

M. Amyot quitte dit-on, l'arène politique pour se livrer exclusivement à l'exercice de sa profession d'avocat.

M. Vital Tellier, de la paroisse de Ste-Elizabeth, a vu la semaine dernière sa maison et toutes ses dépendances réduites en cendres. Ses meubles de ménage et tous les effets de lingerie, tout a été consumé. Pertes énormes et pas un centin d'assurance. On ne sait pas encore quelle est la cause de cet incendie qui met ainsi brutalement un brave cultivateur dans le chemin.

L'incendie de St-Jean de Terre-neuve a des proportions plus grandes que le télégraphe l'avait d'abord annoncé. Plus de 10,000 personnes sont sans abri, rassemblées dans les carrés et dans les champs avec leur petit bagage sauvé des flammes.

La législature de Terre-neuve va s'assembler sans délai, pour prendre les mesures nécessaires au soulagement des sinistrés.

Le succès de M. Glalstone est assuré. La seule question maintenant est de savoir quelle sera la majorité des Gladstoniens et des Irlandais réunis. Les votes donnés jusqu'à hier se répartissent comme suit : conservateurs et unionistes réunis, 1,344,453 ; libéraux, 1,418,712, Lord Salisbury s'est déjà rendu auprès de la Reine, pour conférer avec elle.

**DECES.**

A Sorel, le 11 du courant, à l'âge de 68 ans, Gilbert Bourdelais, forgeron et vétérinaire, et père de M. Louis Bourdelais de St-Cuthbert.

Province de Québec, District de Richelieu, Comté de Berthier. COUR DE CIRCUIT. No. 739.

Cuthbert-Alphonse Chênevert, Eer., avocat, de la ville de Berthier, dans le Comté de Berthier, dans le District de Richelieu, Demandeur vs.

Alexis Durand fils d'Hercule, ci-devant de la paroisse de St-Cuthbert, dits Comté et District, et demeurant maintenant à Woonsocket, un des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Berthier, 14 Juillet 1892.

M. A. L. AUBIN, G. C. C.

**PISO'S CURE FOR**  
**Le Meilleur Remède pour la toux**  
 En vente dans toutes les Pharmacies.  
**CONSUMPTION**

**LOTTERIE**  
 - DE LA -  
**Province de Quebec**  
 Autorisée par la Législature  
 VALEUR DES LOTS  
**\$52,740,00**  
 Tous les lots sont tirés à chaque tirage  
**Prochain Tirage, 20 Juillet**  
 Rappelez-vous que le gros lot est de

**\$15,000,**  
 BILLETS.....\$1.00  
 do ..... 25c  
 Pour \$1 vous pouvez gagner \$15,000  
 Pour \$1 vous pouvez gagner 5,000  
 Pour \$1 vous pouvez gagner 2,500  
 Pour \$1 vous pouvez gagner 1,250  
 Il y a aussi un grand nombre de lots de \$5, \$10, \$15, \$25, \$50, \$250 et \$500, au total de \$28,990.  
 N'oubliez pas que votre billet, gagnant un lot quelconque parmi les lots tirés un par un, peut aussi gagner un des lots approximatifs de \$25, \$15 et \$10, et avoir droit en outre à un lot de \$5, s'il se termine par les deux derniers chiffres de l'un des deux premiers gros lots.  
 LE GÉRANT  
 S. E. LEFEBVRE,  
 81 rue St-Jacques, Montréal, Canada.  
 29 Avril 1892

**UN FARCEUR**  
 Le Dr Crois, qui est un ennemi acharné des remèdes patentés, voulant un jour s'amuser aux dépens d'une de ses malades qui se plaignait continuellement de mauvaise santé causée par le mal de matrice, qu'il ne pouvait guérir, lui dit un jour d'essayer le " Régulateur de la Santé de la Femme" et les Plasters du Dr Larivière. Elle en acheta trois bouteilles et un plâster. Au bout de quatre semaines, la malade alla remercier son médecin du bon conseil qu'il lui avait donné. Elle était guérie et pleine de santé et le Dr Crois avait perdu une de ses meilleures clientes. Il ne recommande plus le Régulateur, sans doute parce que ce merveilleux remède guérit trop vite pour la satisfaction de son porte monnaie. Méfiez vous des pharmaciens et des médecins qui diront du mal du " Régulateur de la santé de la femme" et des "Plasters" du Dr Larivière. Ils vous trompent pour faire plus de profit à vos dépens. MM. Evans & Sons et le Dr Ledue et Cie sont agents généraux pour le Canada. Pour toutes informations, écrivez au propriétaire, D. J. Larivière Manville, R. I.  
 4 Mars 1892

**First-Class Crayon Portraits.**  
 Any of our readers desiring first-class crayon portraits made from photographs of members of their family should secure prices from the Anglo-American Art Association, No. 9 Ground Floor, Canada Life Building, Toronto, Ont., who have the largest staff of experienced artists in this line on this continent. Agents can make money securing orders for crayon portraits. Send for full particulars by mail or call on them. Work is is unequalled and prices lower than the lowest. A sample portrait from this Company is on exhibition at the office of "La Gazette de Berthier."

**\$100,000** à prêter sur hypothèque par sur montant de \$50 et au-dessus, à 5 et 6 o/o d'intérêts. Escompte de billets de commerce, avance d'argent sur marchandises. Un autre montant considérable à prêter sur communautés religieuses, syndicats, églises et assurances sur la vie principalement tontines; ventes, achats et échanges de propriétés, réalisations de successions ouvertes au Canada et à l'étranger. S'adresser à E. DE RIDDER, 118 rue St-Jacques, Montréal, P.Q.  
 7 juillet 1892.—3m.

AVERTISSEMENT

CHAQUE TORQUETTE DE TABAC

Myrtle Navy

EST MARQUÉE

T. & B.

EN LETTRES DE BRONZE

C'est le seul Myrtle Navy.

15 Janvier 1892.

A. DEMERS,

AVOCAT.

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

DR C. LAFONTAINE,

MEDICIN & PHARMACIEN.

RUE EDOUARD - - BERTHIER

Beausoleil & Choquette

AVOCATS.

No. 76, rue St-Jacques,

MONTREAL.

ETABLISSEMENT 1877.

J. O. WEILBRENNER,

Agent d'Affaires et Encanteur

POUR LE

DISTRICT DE RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de compte, billes, etc.—Affaires de faillite—Investiture, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleures références.

POSTE BOUTE 415—SOREL.

gauch: 1892.

NARCISSE DEMERS, L. L. B.

AVOCAT.

1560 rue Notre-Dame. Tel. 2106.

MONTREAL.

ETABLISSEMENT 1867.

L. C. de TONNANCOUR,

MARCHANT-TAILLEUR.

8—CÔTE SAINT-LAMBERT—8

MONTREAL.

Toujours en magasin un grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux.

22 Avril 1892.

LE DOCTEUR P. PHILIPPE

de la Faculté de Paris

Médecine Chirurgie

Spécialité: Maladie des Femmes, Inflammation, Tumeurs, etc.

86, RUE HERRI, MONTREAL.

Heures de consultations: 8 à 10 hrs a. m. 2 à 4 heures p. m.

Téléphone Bell 6659.

22 Janvier 1892.

ADVERTISING.

If you wish to advertise anything anywhere at a low price write to GEO. P. ROWELL & Co., No. 10 Spruce St., New-York.

EVERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "A Book for Advertisers." 200 pages, price one dollar. Mailed, postage paid, on receipt of price. Contains a careful compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals; gives the circulation rating of every one and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business. A Advertising Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU 10 Spruce St., N. Y.

La Consommation Guérie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'As-thme et toutes les affections des Poumons, et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvés de remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouva que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES,

820 Powers' Block, Rochester, N. Y.

12 juin 1891.



NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR ACCIDENT. En frottant sur la main au chimiste qui, après s'être lavé, a découvert que le poil et le cuir complètement disparu. Nous avons immédiatement mis cette merveilleuse préparation sur le marché et la demande est maintenant si grande que nous ne pouvons plus l'approvisionner dans le monde entier sous le nom de QUEEN'S ANTI-HAIRINE. Cette préparation est tout à fait inoffensive et si simple qu'un enfant peut s'en servir. Relevez le poil et appliquez le mélange sur le cuir quelques minutes et le poil disparaît d'une façon permanente sans causer la moindre douleur et sans causer le moindre mal au moment ou après. Cette préparation diffère de toutes celles en usage jusqu'à présent, pour les mêmes fins. Des milliers de DAMES qui étaient ennuyées de peils sur la fleur de la cour et les bras témoignent de ses mérites. Les MESSIEURS qui n'aiment pas à avoir de la barbe ou du poil au cou devraient se servir de la QUEEN'S ANTI-HAIRINE qui met de côté la nécessité de se raser, en empêchant pour toujours la croissance du poil. "Trix de la" Queen's Anti-Hairine est la bouteille, envoyée gratis par la poste en boîte de sûreté. Ces boîtes sont scellées de manière à éviter la sécheresse du public. Envoyez le montant en argent ou en timbres avec l'adresse écrite lisiblement. La correspondance est strictement confidentielle. Chaque mot qui contient cette annonce est honnête et vrai. Adressez QUEEN CHEMICAL CO., 174 Race street, Cincinnati, Ohio. Vous pouvez enregistrer votre lettre à n'importe quel bureau de poste afin de vous assurer le livraison. Nous paierons \$500 pour chaque cas d'insuccès de cette préparation ou pour la moindre injure qu'elle ait causée à une personne qui en a acheté. Chaque bouteille garantie.

SPECIAL. — Aux dames qui répandent ou qui vendent 25 bouteilles de Queen's Anti-Hairine nous donnerons une robe de chambre, la valeur d'un meilleur robe. Bouteille grandeur extra et emballage de soie à votre choix, envoyez sur commande. Salaire ou commission 40% agents.

20 Avril 1892.

Advertisement for ERIE MEDICAL CO. featuring a central image of a person and text: 'YEARS OF VARIED AND SUCCESSFUL EXPERIENCE', 'In the Use of CURA.', 'we Alone own for all Dis-', 'TIVE METHODS, that and Control, orders of', 'FOR A LIMITED TIME', 'REALLY HOPE FOR YOU AND YOURS.', 'Don't brood over your condition, nor give up in despair! Thousands of the Worst Cases have yielded to our HOME TREATMENT, set forth in our WORKING BOOK, which we send sealed, post paid, FREE, for a limited time. GET IT TO-DAY. Remember, no one else has the methods, appliances and experience that we employ, and we claim the monopoly of UNIFORM SUCCESS. ERIE MEDICAL CO., 64 NIAGARA ST., BUFFALO, N. Y. 2,000 References. Name this paper when you write.'

PATENTS Hotel Riendeau

Concessions et Re-issues secured. Trade-Marks registered, and all other patent causes in the Patent Office and before the Courts promptly and carefully prosecuted. Upon receipt of model or sketch of invention, I make careful examination, and advise as to patentability free of charge. With my office directly across from the Patent Office, and being in personal attendance there, it is apparent that I have superior facilities for making prompt preliminary searches, &c., &c. more vigorous and successful prosecution of applications for patent and for standing to all business entrusted to my care, in the shortest possible time. I have my own PATENT ATTORNEYS, and exclusive attention given to patent business. Information, advice and special references sent on request. J. R. MITCHELL, Solicitor and Attorney in Patent Causes, Washington, D. C. Opposite U. S. Patent Office. (Mention this paper)

Journal de Dames et Demoiselles donne chaque semaine 15 à 52 gravures, de la dernière Mode de Paris.—Chaque abonnée reçoit aussi douze Romances et morceaux de Musique pour piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—douze patrons de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux Abonnés; ces patrons coupés GIANDEUR NATURELLE sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles. Deux manières feuillets d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux "Questions et Réponses" offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elle et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode. Les Modes Françaises Illustrées traitent les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille. Envoi d'un mandat de \$3.00 pour un an d'abonnement. "LES MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES" Montréal, Canada.

FOR OVER FIFTY YEARS Mrs. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children while teething. It is distributed at night and broken of your rest by a sick child suffering and crying with pain of cutting teeth, send at once and get a bottle of "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for Children Teething. It will relieve the poor little sufferer immediately. Depend upon it, mothers, there is no milder about it. It cures Diarrhoea, regulates the Stomach and Bowels, cures Wind Colic, softens the Gums and reduces Inflammation, and gives tone and energy to the whole system. "Mrs. Winslow's Soothing Syrup" for children teething is pleasant to the taste and is the prescription of one of the oldest and best female physicians and nurses in the United States. Price twenty-five cents a bottle, sold by all druggists throughout the world. Be sure and ask for "MRS WINSLOW'S SOOTHING SYRUP."

Dr. Trestler & Globensky CHIRURGIENS-DENTISTES, 1592, RUE NOTRE-DAME. Pres du Palais de Justice, — MONTREAL. L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique. Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin. C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSKY, & C. D. 30 av. 58.

Monuments Funèbres, En Pierre, Marbre, Granit et Bronze Blanc. OUVRAGE GARANTIE. CONDITIONS FACILES. M. BOURDELAIS a une agence d'arbres fruitiers de toutes sortes, et aussi une agence pour moulins à coudre, orgues et pianos. Janvier 1891.

Can You Name Them?



Five Prominent Canadian Statesmen.

Above is given a portion of the portrait of five eminent and well-known Canadians who have taken an active part in the politics of the Dominion during the past few years. To the first person who will cut out the above five pictures and paste them on a piece of paper upon which is written the correct names of each will be given an elegant Gold Watch, guaranteed to be a first-class timekeeper. To the second will be given a pair of genuine Diamond Ear-rings; to the third a French Nucle Box; to each of the next five a solid Gold Brooch with genuine diamond setting; to each of the next ten a handsome Silk Dress Pattern, (16 yards in any color); to each of the next twenty a Coin Silver Watch. To the last person who sends the correct names for the above five Canadian statesmen will be given a fine China Dinner Service; to each of the next five to the last will be given a Silk Dress Pattern (16 yards in any color); to each of the next ten will be given a genuine Diamond Brooch in solid gold setting. We are anxious to attract attention to our beautiful WORKS OF ART, which we are selling at less than one-quarter what they can be purchased for at any of the regular art stores. Every person answering this prize face contest must enclose ten three cent stamps for one of our genuine reproductions of some celebrated picture. Nothing like them can be bought at the art stores for less than \$1.00 each. All answers to this prize face contest must be received by us on or before July 15th. Our prizes are genuine and valuable. Nothing is charged for the above rewards in any way. We absolutely give them free to attract attention and introduce our beautiful works of art. As to the reliability of our company we can refer you to the leading business houses in Toronto. All rewards are to be given strictly as merited, and satisfaction to the public is guaranteed. To attract special attention to our celebrated Iron-Crayon Portraits, we shall give one of our elegant IRON-CRAYONS as an extra special prize each day during this contest for the first answer received and opened at our office upon that day. The only conditions attached to this extra prize will be that the party receiving it is to allow us to frame it, etc., ready for exhibition, and allow us to refer prospective customers in their vicinity to them as to the quality of our work. Upon receipt of your answer enclosing ten three cent stamps, one of the beautiful art reproductions, suitable for framing, will be sent to your address promptly, and if you are entitled to a reward for correct answer you will receive notice of it promptly. Address AMBOLD-AMERICAN ART ASSOCIATION, No. 9 Great Floor, Canada Life Building, Toronto, Ont. 3 Juin 1892.

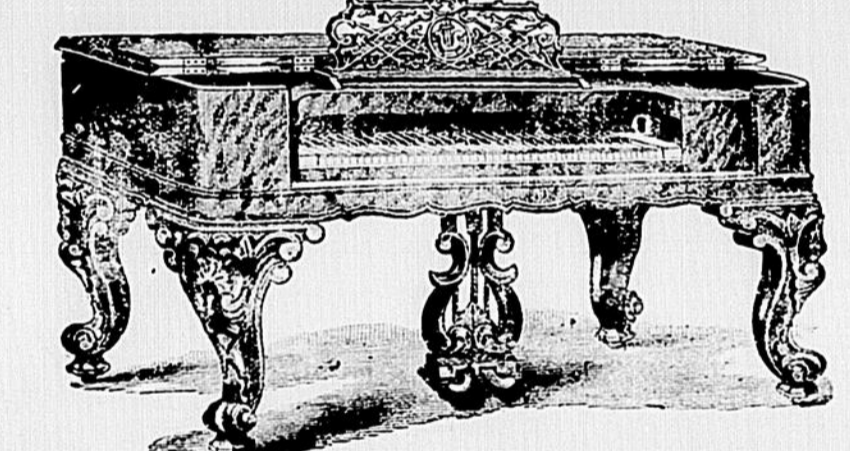
— AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE —

C. ALFRED CHOULLOU,

12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Seul agent au Canada pour le BRANDY BOULESTIN, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada. " " " pour les vins de PORTO et SHERRIFS, de la maison A. R. VALDESPIÑO, Porto et Jérés de la Frontera. " " " pour le Rhum St-James. " " " pour les Liqueurs françaises fines. " " " pour les Clarets et Sauternes, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux. " " " pour les CONSERVES ALIMENTAIRES, des célèbres maisons FÉLIX POTIS, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FOSTAINE, Paris, comprenant les HUILES D'OLIVES SUPERFINES.

Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS. GENS, WHISKIES, Etc, Etc. Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock. Avril 1891.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,

vé que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, MARSHALL & WENDELL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STEVENSON & CIE, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communautés religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec. Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

Laurent, Laforce & Bourdeau, 1637—Rue Notre-Dame—1637 MONTREAL. 20 SEPTEMBRE 1889.



Romeo Roch, Lieuses, Semoirs, Râteaux, Arracheurs et renhausseurs de patates; Voitures d'été et d'hiver, etc, etc. Le tout à de bonnes conditions et à des prix excessivement bas. M. Roch aura aussi en mains tous les morceaux nécessaires pour réparer les instruments vendus. Berthier, 13 fév. 1891.—juo

IMPRIMERIE de la GAZETTE de Berthier.

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, telles que Recus. Billets, Notices, Cartes de Visite, Lettres Funéraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Livres, Pamphlets, Circulaires, Entêtes de Comptes, Cartes d'Affaires, Cartes de Visite, Lettres Funéraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Recus. On donnera une attention toute spéciale aux FACTUMS. Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.